### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID: 089-200039642-20220406-14\_2022-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75 - Présents: 59 - Absent(s): 5 - Pouvoir(s): 11 - Votants: 70

### Délibération n° 14-2022

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DICHE Jean-Marc. M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO Thierry, José, Epineuil: Mme JOUVEY Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: Mme AUBRIOT Mélanie, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Dyé : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), Serrigny : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LEVOY Thomas), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Trichey : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).

<u>Absents excusés</u>: *Flogny La Chapelle*: Mme DRUJON Nathalie, *Gland*: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Tonnerre*: Mme ELBACHIR Nicole, *Vireaux*: M. PONSARD José.

Absente non excusée: Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique.

Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis

Date de convocation: 31 mars 2022

## Objet:

# ADMINISTRATION GENERALE

Affectation biens immobiliers

Bâtiments sis 17-19 avenue Aristide Briand à TONNERRE Vu le certificat administratif du 26 juin 2019, transférant le bien dénommé « CDT », ainsi que les subventions afférentes du budget « principal » (61100) vers le budget annexe « Déchets Ménagers » (61101),

Considérant que le bien dénommé « CDT » désigne trois bâtiments distincts appelés « B1 », « B2 » et « B9 »,

Considérant que ce certificat a été fait dans l'objectif de réaliser des travaux d'aménagement du bâtiment dit « B9 » pour installer le service dédié aux Déchets Ménagers,

Considérant qu'aujourd'hui la destination du bâtiment dit « B9 » a changé, et qu'il n'a jamais été utilisé pour la gestion du service « Déchets Ménagers »,

Considérant que les autres bâtiments « B1 » et « B2 » ont été transféré par erreur,

Considérant qu'il apparaı̂t que le «  $B9\, \text{»}\,$  n'est pas un bien propre du budget « Déchets Ménagers »,

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID: 089-200039642-20220406-14\_2022-DE

Par la présente délibération, il convient de désaffecter l'ensemble « CDT » comprenant les bâtiments « B1 », « B2 » et « B9 » du budget « Déchets Ménagers » pour réaffecter ces 3 bâtiments au budget « Principal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** la désaffectation du bien « CDT » comprenant les bâtiments « B1 », « B2 » et « B9 » du Budget « Déchets Ménagers » entrainant la réaffectation de ces 3 bâtiments au budget « Principal »,

DIT que le budget « Principal » supportera toutes les charges liées aux 3 bâtiments, y compris celles liées aux travaux en cours sur le bâtiment « B9 », et qu'il bénéficiera de toutes les ressources de quelques natures que ce soit liées à ces bâtiments,

AUTORISE Madame la présidente à signer tout document se référant à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susd Pour copie conforme.

t our copie comornie.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).